

**DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT D'UNE INSTALLATION
CLASSEE**

**Projet de reconstruction d'un entrepôt logistique
SCI ETCHE LOG**

sur la commune de MER (41)

Étape 7 :

AUTRES PIECES

**Pièce jointe n°12 : usage futur pour la mise à
l'arrêt définitif de l'installation**

Avis du propriétaire : La SCI ETCHE LOG est propriétaire du terrain.

Le justificatif de propriété est fourni page suivante.

Avis du maire : La demande d'avis a été envoyée en mairie le 15/02/2022 (cf. pièce jointe). La mairie ne s'étant pas prononcée dans le délai des 45 jours suivant leur saisine par ETCHE, son avis est alors réputé émis.

ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par l'Office Notarial sus dénommé, en date du 06 juin 2018,

La Société dénommée *AFFINE R.E.*, dont le siège est à PARIS 8ÈME ARRONDISSEMENT (75008) 39 rue Washington, identifiée au SIREN sous le numéro 712 048 735 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.

A VENDU A :

La Société dénommée *SCI ETCHE LOG*, dont le siège est à PARIS 17ÈME ARRONDISSEMENT (75017) 71 avenue des Ternes, identifiée au SIREN sous le numéro 838 461 648 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.

LES BIENS CI-DESSOUS DESIGNES :

A MER (LOIR-ET-CHER) 41500 Rue Haute d'Aulnay,
Un ensemble de bâtiments à usage industriel, à savoir :

- * un bâtiment dénommé A,
- * un bâtiment dénommé C,
- * un bâtiment dénommé F,
- * un bâtiment dénommé G,
- * un bâtiment dénommé J,
- Local de gardiennage (bureau modulaire) et transformateurs,
- Parkings, voies de circulation et aires de manoeuvres autour

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AT	269	32 rue Haute d'Aulnay	06 ha 60 a 91 ca
AT	260	Les Cohues	00 ha 30 a 86 ca
AT	240	Les Champs Paujard	01 ha 38 a 84 ca
AT	59	Rue du Mardeau	00 ha 04 a 73 ca
ZL	312	Les Cohues	00 ha 21 a 88 ca

Total surface : 08 ha 57 a 22 ca

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte.

EN FOI DE QUOI, j'ai délivré la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A Paris,
Le 6 juin 2018.



SCI ETCHE LOG

A l'attention de M. Le Maire
Mairie de Mer
9 rue Nationale
41 500 MER

Courrier RAR *AA 186 562 9585 5*

Objet : Avis sur remise en état du site en cas d'arrêt définitif

Projet restructuration d'une plateforme logistique soumise à enregistrement au titre des ICPE sur la commune de Mer (41) – rue du Mardeau

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de notre projet de restructuration d'une plateforme logistique sur la commune de Mer, soumise à enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, nous sollicitons votre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation, conformément à l'article R.512-46-4 du Code de l'Environnement.

Notre proposition sur le type d'usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif est que le terrain soit laissé dans un état comparable à celui de la période précédant l'exploitation de l'installation mise à l'arrêt et qui demeure compatible avec la vocation de la zone UX du PLU, qui est une zone d'activités réservée aux installations à caractère artisanal, industrielles, commerciales ainsi qu'aux activités tertiaires.

Dans le cadre d'une cessation d'activité, les mesures proposées porteront notamment sur :

- l'évacuation des produits dangereux et des déchets éventuellement présents sur le site ;
- les interdictions et/ou limitations d'accès au site ;
- la suppression des risques d'incendie et d'explosion ;
- la surveillance des effets de l'installation sur son environnement.

Dans un délai de trois mois avant l'éventuelle cessation effective d'activités, nous réaliserons un « mémoire de cessation d'activités » adressé au Préfet, à la mairie et à la DREAL lequel fera le point précis sur les actions engagées pour assurer la sécurité environnementale du site.

Conformément à l'article R.512-46-4 du Code de l'Environnement, je vous demande de bien vouloir me faire part de votre avis dans un délai de quarante-cinq jours à compter de la réception de ce présent courrier. A défaut, votre avis sera réputé émis d'office et vaudra consentement tacite.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à Paris, le 15 février 2022

Léon BARUC
Gérant

